



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2024

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 18h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la Lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE

24 décembre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

En exercice : 79
Présents : 64
Votants : 74

**
*

**N°14 - Tarifs des
déchèteries pour les
professionnels**

ETAIENT PRESENTS :

BIDOT Jacky	COURT Serge	DEFOY Marine	LEMOUTON Yves
BINET Jean-René	SALVI Martial	DUBOSCQ Simone	DELIVERT Florent
BOURDIN Jean-Dominique	LEMESLE Jean	LEGOUBEY Jean-Pierre	BOUDIER Régis
LEFRANC Daniel	GUILLOTTE Hubert	LAURENT David	LEDOUX Dany
LECONTE Valérie	LEMIERE Michel	BELLAIL Rémi	HENNEQUIN Claude
HEWERTSON Sophie	LEFEVRE Claude	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
VAUGEOIS Philippe	MOREL Jacques	MACÉ Richard	PERRODIN Jean-Pierre
FOURNIER Delphine	OUTREQUIN Patrick	BELLE Jean-Pierre	HUREL Grégory
LAINE Pauline	GRANDIN Sébastien	LEMOINE Sylvie	GIGAN Aurélie
GALBADON Grégory	DELAFOSSÉ Nadège	AGNES Hervé	HUET Laurent
VILQUIN Franck	GAUNELLE Mireille	LARBI Sonia	RIHOUEY Hubert
de la HOUGUE Catherine	DEBRAY Pierre-Henri	RAULT Jean-Benoît	D'ANTERROCHES Philippe
GUILLE Hervé	CLEMENT Corinne	LAUNAY Bruno	DURAND Benoît
ROUXEL David	LEFEVRE Didier	JOUANNO Guy	JOUANNE Marc
TEYSSIER Louis	MASSON Jean-Michel	FAUTRAT Aurélie	THOMAS Florence
DOYERE Joël	HAREL Anne	ROBIOLLE Hubert	PIGNET Victorien

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Daniel HELAINE (procuration à Catherine de la HOUGUE), Gisèle ALEXANDRE (procuration à Daniel LEFRANC), Claude BOSQUET (procuration à Louis TEYSSIER), Pascal LANGLOIS (procuration à David ROUXEL), Etienne SAVARY (procuration à Mireille GAUNELLE), Patricia VINCENT (procuration à Sylvie LEMOINE), Justine LEBOUTEILLER (procuration à Sonia LARBI), Bruno QUESNEL (procuration à Aurélie FAUTRAT), Michel HERME (procuration à Dany LEDOUX), Sylvaine BOURY (procuration à Didier LEFEVRE)

ABSENTS :

Pierre VOGT, Didier CAVELLE, Rodolphe JARDIN, Jean-Claude HEURTAUX, Jacques MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Dominique BOURDIN désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.



N°14 - Tarifs des déchèteries pour les professionnels

Dans le cadre de la compétence de collecte et traitement des déchets, les apports des professionnels en déchèterie sont facturés selon des tarifs à la tonne. Depuis 2022, ils s'établissent comme suit :

	Encombrants	Déchets de jardinage	Gravats	Bois de classe B
Tarif à la tonne	182 €	74 €	58 €	109€

Afin de procéder à une facturation sans arrondi, pour tout dépôt inférieur à la tonne notamment, il convient aujourd'hui de fixer ces tarifs en euro par kilogramme.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Encombrants	Déchets de jardinage	Gravats	Bois de classe B
Tarif au kilogramme	0,18 €	0,07 €	0,06 €	0,11 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Approuver les tarifs présentés ci-dessus.
- Décider de leur application à compter du 1^{er} janvier 2025 dans l'ensemble des déchèteries de Coutances mer et bocage.

Après l'exposé de Monsieur GUILLOTTE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil de communauté :

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.
- Décide de leur application à compter du 1^{er} janvier 2025 dans l'ensemble des déchèteries de Coutances mer et bocage.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances,



Signé électroniquement par : Jacky BIDOT
Date de signature : 23/12/2024
Qualité : Monsieur le Président de Coutances mer et bocage

Le secrétaire :

Signé électroniquement par : Jean Dominique BOURDIN
Date de signature : 23/12/2024
Qualité : Monsieur le Vice Président chargé des ressources humaines et de la santé